

**Coordination Académique Paye
DE-DPATS-DPE-DEEP**

Versailles, le 16/09/2022

Réf. : cap/cl/2022-0541
Affaire suivie par :
Service gestionnaire du traitement

**Charline Avenel,
rectrice de l'académie de Versailles**

☎ : voir annexe page 4

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

à

*Mesdames et Messieurs les
chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs de
CIO*

*s/c Mmes et MM. les
inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des
services de l'Education
nationale des Yvelines, de
l'Essonne, des Hauts-de-Seine
et du Val d'Oise*

A	Rectorat		INSPE
A	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95	A	CIO
A	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
A	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
A	Écoles		78
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
A	Écoles privées		
A	Collèges privés		
A	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Objet : REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE TRANSPORT
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Référence(s) : - Loi n° 82-684 du 04/08/1982
- Décret n° 2010-676 du 21/06/2010 modifié
- Circulaire FP du 22/03/2011

POINTS CLES : REMBOURSEMENT TRANSPORT

NOUVEAUTES : RAS

CALENDRIER : ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 3 p.
Total 5 p.

Je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance des personnels placés sous votre autorité la présente note relative aux modalités de prise en charge des frais de transport :

- seuls les utilisateurs de transports en commun ou d'un service public de location de vélos possédant un titre d'abonnement peuvent prétendre à ce remboursement. A ne pas confondre avec le forfait mobilités durables qui fait l'objet d'une circulaire spécifique ;
- un dossier de prise en charge doit être constitué par année scolaire par les intéressés, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement ;
- Pour les agents ayant souscrit un abonnement "toutes zones" il est rappelé que seul le trajet correspondant aux zones couvrant le trajet domicile-travail fait l'objet d'une prise en charge partielle.

Les dossiers devront parvenir aux services gestionnaires des traitements groupés en un seul envoi par service concerné.

Ils devront obligatoirement comporter :

- La demande de prise en charge ci-jointe dûment renseignée en 1 exemplaire qu'il vous appartiendra de viser ;
- . Si l'agent utilise un forfait Navigo Annuel : la copie du passe Navigo (recto-verso) + un justificatif lors du renouvellement tacite de son abonnement.
- Si l'agent utilise un forfait Navigo Mensuel ou Hebdomadaire : la copie du passe Navigo (recto-verso) + les justificatifs d'achat qui peuvent être délivrés lors du chargement du Navigo (tous ceux des mois précédant la demande de remboursement et la copie de celui utilisé le mois courant).
- Si l'agent a souscrit plusieurs abonnements pour effectuer le trajet domicile-travail joindre les copies de ces différents titres et les justificatifs de paiement.
- Si l'agent est abonné à un service public de location de vélos : justificatif mensuel de paiement recto-verso.

Cette procédure concerne également les agents (titulaires ou non titulaires), nommés après la rentrée scolaire.

Attention

Une fois le dossier initial de demande de prise en charge de frais de transport constitué, **les pièces justifiant de l'utilisation** des transports en commun ou du service public de location de vélos devront être transmises *mensuellement* aux services de gestion pour les *abonnements hebdomadaires et mensuels*.

L'absence d'envoi de ces justificatifs entrainera la non prise en compte du remboursement et un reversement éventuel.

En ce qui concerne les *abonnements annuels*, le justificatif de paiement est envoyé *avec la demande de prise en charge initiale*, néanmoins les services de gestion doivent être avertis de tout changement.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Signé : Catherine FRUCHET